

Statut de Rome de la Cour pénale internationale, commentaire article par article,  
Sous la direction de J. Fernandez, X. Pacreau et la coordination éditoriale de L. Maze  
Editions Pedone, Paris, 2012, ISBN 978-2-233-00653-0

### **Article 30 - Elément psychologique (Fiana Gantheret)**

#### **Résumé**

L'article 30 du Statut de Rome prévoit que, sauf disposition contraire, nul n'est pénalement responsable et ne peut être puni à raison d'un crime relevant de la compétence de la Cour que si l'élément matériel du crime est commis avec intention et connaissance. La présence dans le Statut de la C.P.I. d'un article consacré à l'élément psychologique des crimes rompt avec les statuts des tribunaux internationaux créés précédemment. Les rédacteurs du Statut de Rome, en insérant une disposition consacrée à l'élément psychologique des crimes, tentent de réaliser un double objectif : standardiser l'élément intentionnel comme condition de la responsabilité pénale internationale, et affirmer leur attachement à la maxime latine *actus non facit reum nisi mens rea*, en faisant de la culpabilité morale une condition de la responsabilité pénale individuelle. Cependant, le rôle de la jurisprudence dans la définition de l'élément intentionnel, d'une part, ainsi que le renvoi par l'article 30 à d'autres dispositions contenues dans le Statut mais aussi dans les éléments des crimes, d'autre part, font douter que les rédacteurs du Statut aient donné naissance à un système cohérent de définition de l'élément intentionnel.

#### **Abstract**

Article 30 of the Rome Statute states that, unless otherwise provided, a person shall be criminally responsible and liable for punishment for a crime within the jurisdiction of the Court only if the material elements are committed with intent and knowledge. The mere presence in the Rome Statute of a provision devoted to the definition of the mental element of crimes is a unique example in the history of international criminal law. The drafters of the Statute are thereby attempting to standardize the notion of mental element, as well as to reaffirm the latin maxim *actus non facit reum nisi mens rea*, as article 30 imposes guilt as a precondition to the existence of individual criminal responsibility. However, the jurisprudence of the Court has already demonstrated that such a consensus is not an easy goal. Moreover, the reference by article 30 to other provisions in the Statute and in the Elements of crimes is a strong argument against the idea that the Rome Statute has put forward a consistent and uniform definition of the mental element.